



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 01 JUILLET 2022

A 19 HEURES 45

— PROCÈS-VERBAL —

L'an deux mille vingt deux, le premier du mois de juillet, à dix-neuf heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, Maire.

Étaient présents :

M. ECHEVEST, MMES LE COTTON, LE MAIRE N. , M. BIHEL, MME COGQUEN, M. LE LAY, MME LOYER, MME LE FOLL, MM. STEPHAN, PRIGENT, MMES GREZARD, DRUILLENNEC, BOTCAZOU, MME CRENN (à partir de 20 h 10), MME LOLLIERIC, M. LAVIGNE, MME GEFFROY, M. BATARD, MME LE HOUERFF, M. IRAND.

Pouvoirs :

M. YAHIA à M. LE LAY || M. HATTON à MME COGQUEN ||
MME CRENN à MME LE MAIRE N. (jusqu'à 20 h 10) || M. NOGE à M. LE LAY ||
M. CHEVALIER à MME GEFFROY || MME LE GOUX à M. BATARD || M. BOYEZ à MME LE HOUERFF ||
MME GUILLAUMIN à MME LE HOUERFF.

Absents :

M. LE BOLLOCH (conseiller municipal démissionnaire), M. MONJARET.

Secrétaires de séance :

MMES LE FOLL, GEFFROY, LE HOUERFF.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et procède à l'appel.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu, la veille de cette séance, la lettre de démission de Nicolas Le Bolloch de son mandat de conseiller municipal. Il dit regretter cette démission. Cependant, il convient de respecter le choix fait par Nicolas et on lui souhaite bonne continuation. Il sera donc fait appel au suivant sur la liste de la majorité municipale.

1 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner les secrétaires de séance.

Délibération n° 2022-081 | Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner des secrétaires de séance pour établir le procès-verbal de la séance (article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mesdames Marie-Françoise Le Foll, Nelly Geffroy et Arlette Le Houerff pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

Avant de poursuivre, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout de deux points, à savoir :

- motion prise lors du dernier Conseil de l'Agglomération concernant le Centre Hospitalier de Guingamp, afin que toutes les communes de l'agglomération puissent prendre la même motion,
- accord de principe concernant l'acquisition d'un matériel pour les services techniques.

Accord du Conseil Municipal

2 – INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire communique des informations au Conseil Municipal, à savoir :

◇ Médiathèque et Cybercommune (période estivale)

- > La Médiathèque sera ouverte du lundi au vendredi de 14 h 00 à 19 h 00 à compter du 11 juillet 2022 et jusqu'au 03 septembre 2022 (fermée le samedi).
- > La Cybercommune sera ouverte du lundi au vendredi de 14 h 00 à 19 h 00 à compter du 11 juillet 2022 et jusqu'au 03 septembre 2022 (fermée le samedi).

◇ Mairie (période estivale)

La Mairie sera fermée le samedi du 16 juillet 2022 au 20 août 2022 inclus, réouverture à partir du samedi 27 août 2022.

◇ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) | programme 2022

Par courrier du 27 juin, Madame la Sous-Préfète de Guingamp nous informe que la Commune bénéficiera d'une subvention de l'État, d'un montant prévisionnel de 150 096 €, pour la rénovation énergétique de la salle des expositions PloumExpo.

◇ Conseil Départemental des Côtes d'Armor | contrat départemental de territoire 2022-2027

Par courrier du 20 juin, Monsieur le Président du Département nous informe que la Commune bénéficiera d'une enveloppe à hauteur de 367 160 €. (montant supérieur à la précédente enveloppe).

◇ Véhicule pour le restaurant scolaire

Nous étions à la recherche d'un nouveau véhicule isotherme pour le restaurant scolaire, l'actuel étant en fin de vie. Quelques garagistes ont donc été sollicités pour un véhicule électrique isotherme. Cela ne se fait pas beaucoup et les délais semblent plutôt longs. Aussi, nous avons trouvé un véhicule, correspondant à nos besoins, appartenant à un artisan de Châtelaudren. Le prix du véhicule est de 22 490 €, il a 99 000 kilomètres et, comme vous le voyez sur les photos, il est en très bon état. J'ai donc signé le bon de commande pour ce véhicule qui devrait être livré le 08 juillet.

◇ Prix zéro phyto durable 2022

La Commune s'est vue décerner le prix zéro phyto durable 2022 et je suis allé à Rennes, hier, pour la remise de ce prix. Nous faisons partie des 122 communes bretonnes qui bénéficient de ce label. Pour ma part, je pense qu'il s'agit d'un prix d'encouragement pour les services techniques à poursuivre la démarche engagée zéro phyto. J'ajoute que la loi, portée par le Sénateur du Morbihan Joël Labbé, sur l'utilisation des produits phytosanitaires, prend toute sa place à compter d'aujourd'hui 1^{er} juillet. Donc félicitations aux agents, car la Commune n'utilise plus ces produits depuis longtemps (même si cela apporte quelques contraintes supplémentaires).

3 – PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 03 juin 2022 et demande s'il y a des questions ou des remarques. Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 03 juin 2022 à l'approbation du Conseil Municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 03 juin 2022.

4 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

4.1 – Commission municipale jeunes du 10 juin 2022

Pour le compte-rendu de cette réunion de la commission, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yvon Prigent.

Participation au choix de couleurs de l'aménagement du complexe sportif

Monsieur Prigent expose au Conseil Municipal que les jeunes de la commission ont des goûts très variés concernant le choix des couleurs et c'est peut-être la limite de l'exercice que de solliciter l'avis de très jeunes concernant un sujet aussi important dans l'aménagement urbain. Certes, il s'agit de propositions, mais cela peut créer une certaine déception chez les jeunes. Comme vous le savez, concernant l'harmonie des couleurs, chaque à son avis sur la question.

Monsieur le Maire précise, qu'en la circonstance, c'est la majorité des participants qui l'a emporté et que le choix des couleurs est le suivant : le terrain de tennis est bleu clair et bleu foncé, le City est bleu et rouge et le terrain de basket est rouge et bleu.

Monsieur Prigent précise, qu'arrivé un peu en retard, il n'a pas pu assister complètement au choix des couleurs par les jeunes.

Monsieur le Maire ajoute que ces installations sportives sont à destination des jeunes et qu'il est donc intéressant qu'ils puissent s'exprimer sur ce sujet. Concernant le toit des tribunes, il sera vert et blanc.

Monsieur Batard intervient et dit que l'on retrouve les couleurs présentées dans le magazine municipal Ploum-Infos. J'ajoute à ce propos que, dans certaines rues, le magazine n'a pas été distribué. Je retiens que la commission jeunes se réunit plus régulièrement et nous attendons avec impatience, lors de la prochaine commission, de pouvoir entrer dans le programme défini par les jeunes. Lors de l'avant-dernière réunion, à laquelle j'ai participé, j'ai trouvé les jeunes très motivés pour travailler sur différentes actions.

Monsieur Prigent répond que si, au début, la commission municipale jeunes ne s'est pas réunie de façon régulière, cela est dû au contexte sanitaire que tout le monde connaît. Il était donc difficile d'organiser des réunions de la commission et j'ose espérer que le contexte sanitaire à venir le permettra.

Concernant la distribution de Ploum-Infos, Monsieur le Maire précise que celle-ci est assurée par des jeunes de l'association Beauvallon. Quelques oublis sont possibles, mais la précédente formule de distribution, par La Poste, n'était pas satisfaisante non plus. Des exemplaires sont disponibles en Mairie. Si on vous sollicite, dites aux personnes de venir en Mairie. Vous pouvez aussi porter un exemplaire du magazine aux personnes peu mobiles.

Préparation des cérémonies du 18 juin et du 10 juillet 2022

Monsieur Prigent expose au Conseil Municipal que les jeunes de la commission ont ensuite préparé les deux cérémonies et qu'un retour sur l'histoire des résistants du bois de Malaunay a été fait.

4.2 – Commission scolaire du 16 juin 2022

Pour le compte-rendu de cette réunion de la commission, Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe en charge des affaires scolaires.

Effectifs à la rentrée 2022

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires présente les effectifs prévisionnels à la rentrée 2022, comme suit :

- > école élémentaire : 163 élèves répartis sur sept classes en monolingue et 21 élèves répartis en deux classes en bilingue, soit un total de 184 élèves (10 élèves en moins par rapport à la rentrée précédente).
La directrice, Madame Le Mat, a informé la municipalité de son départ, ainsi que de trois autres enseignantes. La personne appelée à remplacer la directrice n'est pas encore connue à ce jour.
- > école de La Croix-Prigent : 153 élèves répartis sur six classes (effectifs stables par rapport à l'an dernier). Aucun départ d'enseignants n'est prévu.
- > école maternelle : 108 élèves répartis sur cinq classes (effectifs stables par rapport à l'an dernier). Une enseignante quitte l'école et le nom de sa remplaçante est déjà connu.

Travaux réalisés durant l'année scolaire

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires fait un point sur les travaux réalisés, à savoir notamment : nouvelle classe à l'école de La Croix-Prigent, rideaux occultants à l'école maternelle, peinture dans les cours d'écoles et couverture de l'école élémentaire. Les parents présents étaient agréablement surpris par les montants de ces travaux.

Point financier

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires expose au Conseil Municipal qu'un point financier a été ensuite fait sur les dépenses 2021/2022 pour les écoles. Les grands postes sont : achat de tricycles pour 1 500 €, achat de capteurs de CO2 pour 5 800 € (subvention de 3 600 €), équipements informatiques pour 50 000 € (subvention de 35 216 €), transports pour les différentes sorties pour 8 500 €, transports de l'école de La Croix-Prigent vers la médiathèque et la salle omnisports pour 5 600 €, fournitures scolaires pour 25 000 €, cadeaux de Noël pour 3 565 €, projets culturels (interventions d'artistes) pour 6 500 €. Nous arrivons donc à un total de dépenses de 106 465 € et des subventions à hauteur de 38 816 €.

Monsieur Batard intervient et demande, concernant les travaux de toiture à l'école de La Croix-Prigent, si des travaux d'isolation thermique sont également prévus.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond que la toiture va être refaite et qu'une partie de l'isolation le sera également en même temps. On ne traite pas en entier le bâtiment, cela fera partie d'un autre projet un peu plus tard. Je précise, qu'en commission, ces travaux avaient déjà été débattus et que rien n'a changé. On attendait la fin de l'école pour les engager.

Monsieur Batard fait part ensuite d'une demande récurrente concernant un store dans une classe de l'école maternelle et d'une autre concernant les tracés de cours de récréation.

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires répond que cela est prévu dans la liste des travaux estivaux, tant pour le store que les tracés des cours.

Rythmes scolaires

Concernant les rythmes scolaires, Madame l'Adjointe aux affaires scolaires expose au Conseil Municipal que la semaine de quatre jours est maintenue.

Service restauration

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires informe le Conseil Municipal qu'un point a été fait sur les quatre composteurs installés récemment. Les enfants s'investissent et font le tri. Il y a environ 20 kilos de déchets par semaine. Il faudra neuf mois pour obtenir du compost. Le coût d'un repas a beaucoup augmenté en quelques mois, passant de 1,50 € à 1,90 €. Concernant, le pourcentage de produits bio, la Commune est au-dessus des normes imposées : 33 % au lieu des 20 % imposés. En revanche, il est difficile de trouver des producteurs locaux, contraints d'être agréés pour livrer leurs produits à la cantine.

Madame Le Foll intervient pour demander s'il serait possible, à la rentrée, de connaître le nombre ou le pourcentage de familles bénéficiant de la cantine à 1 €.

Monsieur le Maire répond qu'il sera possible de le faire. J'ajoute, qu'actuellement, on voit dans les journaux les nouveaux tarifs de repas à la cantine fixés par les communes à la rentrée de septembre prochain. Je vous invite à bien regarder ces tarifs et de les comparer à ceux pratiqués par Ploumagoar.

Accueil de loisirs

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires informe le Conseil Municipal de l'arrivée d'une nouvelle directrice, Marie Squeren. Pour cet été, il est créé un groupe passerelle pour les 09-11 ans, avec la mise en place d'activités adaptées à leur âge. Les pré-inscriptions ont été lancées début juin. Les animateurs ont été recrutés. Cette année, deux mini-camps sont organisés (maximum 16 enfants à chaque fois), l'un à Plestin-Les-Grèves et l'autre à la Roche-Jaudy. Enfin, une nouveauté proposée par la directrice : des veillées sur site (jusqu'à 20 h 00).

Monsieur Batard intervient et demande si l'on connaît déjà les premiers chiffres des demandes d'inscriptions à l'accueil de loisirs pour cet été. Le nombre de demandes est-il en hausse, comme cela est constaté dans d'autres collectivités du secteur, ce qui ne va pas sans poser des problèmes à certains parents. Avons-nous des situations similaires pour des familles de la Commune ?

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires répond par la négative et précise que, cette année, des critères ont été mis en place : priorité aux enfants qui habitent sur la Commune, ensuite ceux qui sont scolarisés sur Ploumagoar et enfin les enfants qui fréquentent le centre tout au long de l'année. Donc, les familles de Ploumagoar devraient être satisfaites. Les demandes de pré-inscriptions sont en cours de traitement et les réponses sont transmises aux familles.

Monsieur Batard demande alors si l'on connaît des familles qui n'ont pas eu de réponse positive.

Monsieur le Maire répond que toutes les familles de Ploumagoar ont eu une réponse positive à leurs demandes. Il est en effet possible que, pour toutes les demandes de familles extérieures à la Commune, certaines réponses soient négatives sur quelques journées, pour respecter la capacité autorisée du centre. J'ajoute que, compte-tenu des diplômes détenus par la directrice au mois d'août, il a fallu redescendre la capacité d'accueil à 50 enfants. Je précise que, pour conserver la capacité d'accueil de juillet lors de la première semaine du mois d'août, la directrice habituelle a décalé ses vacances d'une semaine.

Madame Le Houeff rappelle, qu'au printemps, il avait été évoqué certaines difficultés pour recruter des animateurs, qu'en est-il ?

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires répond que cette difficulté était plus pour les mercredis. Pour l'été, il n'y a pas eu de difficulté pour le recrutement. Pour le mois de septembre, un appel à candidatures a été diffusé par le canal de Pôle Emploi.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée, connaissant des personnes diplômées et qui le souhaiteraient, à transmettre leur curriculum vitae à la Mairie. Il peut arriver qu'un animateur soit absent pour diverses raisons et il est toujours intéressant de disposer d'une liste de personnes susceptibles d'être appelées.

Monsieur Batard dit qu'il convient de remercier la nouvelle directrice qui a relancé l'accueil de loisirs. En tant que parents, nous avons vu la différence, avec notamment la création du groupe passerelle qui a fait revenir au centre des enfants. Aujourd'hui la collectivité dispose d'une personne qui fait très bien son travail et qui est appréciée par l'équipe d'animation, mais aussi par les parents et les enfants. Je crois qu'il faut s'interroger sur la pérennisation de ce poste. C'est un débat que l'on a déjà eu et Monsieur Maire avait souhaité attendre un peu pour voir ce qu'il en serait. Je pense que cette personne a fait ses preuves et je ne souhaite pas que la Commune se retrouve dans la situation compliquée qu'elle a déjà connue avec le départ d'une précédente directrice. Je rappelle que les renouvellements de contrat à durée déterminée ont amené à cette situation-là. Pour ma part, je pense qu'il s'agit d'un bon élément et qu'il faut faire en sorte de le garder.

Monsieur le Maire répond qu'il y aura un débat. Aujourd'hui, il faut le savoir, suite à des remarques de la Chambre régionale des comptes, l'Agglomération va relancer un travail quant à l'exercice de la compétence jeunesse, afin de savoir si elle reviendrait aux communes ou si elle exercerait cette compétence dans son intégralité. Aussi, je pense qu'il faut laisser un peu de temps à ce débat avant d'embaucher. Néanmoins, je rejoins le propos sur le fait qu'il s'agit de quelqu'un de bien, qui fait bien son travail. J'ajoute que la collectivité a mis les moyens afin que cette nouvelle directrice puisse bien travailler et je sais que Laurence suit de très près l'accueil de loisirs. Dire aussi, que la mise sur pied de ce groupe passerelle (9 / 11 ans) a pour objectif de faire le lien avant le service jeunesse de l'Agglomération.

Aide aux devoirs

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires rappelle au Conseil Municipal la mise en place de ce dispositif à la rentrée 2021 et le recrutement de deux agents dans le cadre "parcours emploi compétences". Cette mesure n'est pas reconduite pour 2022. Cependant, le nécessaire sera fait pour maintenir ce service donnant satisfaction aux parents et je pense que cela a été vu en commission du personnel.

Départs à la retraite

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires informe le Conseil Municipal que deux agents ont fait valoir leurs droits à la retraite : Madame Briand au 1^{er} octobre et Madame Josse au 1^{er} décembre. Des appels à candidatures vont être lancés avec des profils de postes.

Interventions dans les écoles

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires informe le Conseil Municipal que Monsieur Grégor Clavreul, qui vient d'intégrer la médiathèque, fera des interventions dans les écoles. Le personnel de la médiathèque sera renforcé fin juin avec l'arrivée de Simon Jullien.

Informations diverses

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires fait part au Conseil Municipal du problème de la vitesse soulevé par des parents au niveau de l'école de La Croix-Prigent. Elle ajoute que certains parents ont pointé les réponses tardives quant aux inscriptions définitives à l'accueil de loisir ; tout a été vu cette semaine et les parents ont eu une réponse.

Arrivée de Mme Crenn à 20 h 10

4.3 – Commission vie associative du 21 juin 2022

Pour le compte-rendu de cette réunion de la commission, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'Adjoint en charge de la vie associative.

Monsieur l'Adjoint à la vie associative expose au Conseil Municipal que la commission s'est réunie pour établir le calendrier des fêtes de l'année à venir et établir également le planning d'utilisation des salles communales. Pour ma part, je suis sorti très satisfait de cette réunion, cela avait été un peu plus difficile l'an passé. Dès le lendemain, j'ai tenu d'ailleurs à saluer l'état d'esprit dont chacun a fait preuve, pour permettre une réunion agréable et faire en sorte que les demandes de tous soient satisfaites et ce, dans un climat serein et constructif. C'est ce que j'attendais et c'est ce qui s'est passé, tout le monde a joué le jeu. Pour ce qui est de la course cycliste du 29 juillet, il est nécessaire d'avoir 64 bénévoles, ce matin un point a été fait, il y en a 53. Les 500 courriers à destination des riverains sur le parcours de la course sont prêts à être distribués. J'appelle les membres du conseil et toutes les bonnes volontés à m'aider pour cette distribution (ils sont à votre disposition à l'entrée de la salle du conseil). Une chose est sûre, nous sommes dans les temps.

4.4 – Commission des finances du 22 juin 2022

Pour le compte-rendu de cette réunion de la commission, Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe en charge des finances communales.

Décision modificative numéro 1 du budget communal

Madame l'Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal la proposition modificative numéro 1 du budget communal, comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2315-89 Programme voirie 2020	+ 6 500,00 €		
2315-101 Travaux rue des Cyprès & le Runiou	- 6 500,00 €		
Total dépenses d'investissement	0,00 €	Total recettes d'investissement	

Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération n° 2022-083 | Décision modificative numéro 1 du budget communal | approbation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter un correctif au Budget communal de la présente année, en section d'investissement, par le biais d'une Décision Modificative numéro 1, comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2315-89 Programme voirie 2020	+ 6 500,00 €		
2315-101 Travaux rue des Cyprès & le Runiou	- 6 500,00 €		
Total dépenses d'investissement	0,00 €	Total recettes d'investissement	

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé sur cette Décision Modificative numéro 1 du Budget communal,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte ladite décision modificative numéro 1, comme exposée ci-avant.

Subventions communales | année 2022 | additif numéro 2

Madame l'Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal les propositions de subventions étudiées par la commission des finances, lors de sa dernière réunion. Elle précise que concernant la demande de fonds d'aide aux jeunes, il faut savoir, qu'auparavant, cette subvention était versée à la Mission Locale et que, depuis 2006, Guingamp Communauté la prenait en charge. Nous sommes donc en attente d'une réponse de l'Agglomération pour savoir si elle finance ou pas ce fonds.

Monsieur le Maire précise également qu'auparavant les communes finançaient, ensuite Guingamp Communauté, puis l'Agglomération avait pris le relai jusqu'en 2017 et, lorsqu'il y a eu la fusion, cela s'est arrêté. La demande émane du Département et ce fonds permet d'aider les jeunes. On attend donc la réponse de l'Agglomération. Si cette dernière répond négativement, on reposera la question en conseil municipal quant au financement de ce fonds d'aide aux jeunes pour de la mobilité ou pour l'accès à l'emploi. S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Délibération n° 2022-084 | Subventions communales | année 2022 | additif numéro 2

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée délibérante les propositions de subventions établies par la commission des finances, lors de sa dernière réunion, comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION		DÉCISION	OBSERVATIONS
FONCTION 3 : CULTURE 30 – Services communs			
1	Association Mignoned Ar Vro (Seven-Lehart)	12,60 €	01 adhérent
FONCTION 4 : SPORTS ET JEUNESSE 411 – Sports			
2	Trégor Goëlo Athlétisme (Guingamp)	189,00 €	15 adhérents
3	Guingamp Roller Skating	88,20 €	07 adhérents
4	Entente Tennis Club de Saint-Agathon / Pabu	138,60 €	11 adhérents
5	Cavan Handball Club	12,60 €	01 adhérent
TOTAL		441,00 €	

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des finances,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte les subventions exposées ci-avant,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal du présent exercice.

Guingamp-Paimpol Agglomération | C.L.E.C.T. | rapport du 18 mai 2022

Madame l'Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 18 mai 2022.

Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération n° 2022-085 | Guingamp-Paimpol Agglomération | C.L.E.C.T. | rapport du 18 mai 2022

EXPOSÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 18 mai 2022 et que, conformément à l'alinéa IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le rapport de la CLECT doit être expressément approuvé par voie de délibération par chaque conseil municipal des communes membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), au plus tard dans un délai de trois mois suivant sa réception.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce rapport.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT en date du 18 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le rapport de la CLECT en date du 18 mai 2022 (annexé au présent procès-verbal),

DIT que la présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Convention avec la Commune de Saint-Adrien pour le fourniture et la livraison de repas

Madame l'Adjointe aux finances communique au Conseil Municipal la demande de la Commune de Saint-Adrien par laquelle elle sollicite Ploumagoar pour la fourniture et la livraison d'une vingtaine de repas, par jour, pour les enfants de maternelle. Le Maire, Laurence et Catherine ont rencontré le Maire de Saint-Adrien, son Adjoint aux affaires scolaires et un conseiller municipal. Après échanges et calculs, le coût du repas livré est estimé à 3,70 € ; étant précisé que Ploumagoar achèterait le nécessaire (norvégiennes, plats, ...) pour assurer cette livraison.

Monsieur le Maire intervient et dit qu'il appartient au Conseil Municipal de répondre favorablement ou non à cette demande. La Commune de Saint-Adrien s'est tournée vers nous car, à ce jour, elle n'a pas beaucoup de solutions et le service offert par son actuel prestataire ne convient pas. Je précise que le coût estimé comprend les matières premières, le temps de préparation et de confection et le temps de livraison.

Monsieur Batard intervient et dit trouver cela très intéressant et estime qu'il faut soutenir toute démarche de solidarité communale. Néanmoins, je m'interroge quant à la capacité de confection de repas supplémentaires par notre cuisine centrale, a-t-on encore des marges de manœuvre ? Je souhaiterai savoir si les agents ont été informés, car il y a une certaine organisation à mettre en place.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de produire une vingtaine de repas en plus et que la cuisine centrale est en capacité de le faire. J'ajoute que les représentants de Saint-Adrien ont souhaité une livraison à midi et que pour des raisons techniques cela n'est pas possible. Aussi, il s'agira de livraisons en liaison froide à 10 heures, ce qui permettra ensuite d'assurer les livraisons chaudes pour l'école de La Croix-Prigent. Je précise qu'il conviendra d'augmenter un peu le temps de travail des agents à la cuisine ; sachant que le coût du temps passé par l'agent chargé de livrer les repas fait partie du coût par repas demandé à Saint-Adrien. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de passer au vote.

Délibération n° 2022-086 | Fourniture et livraison de repas à la Commune de Saint-Adrien

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité a été sollicitée par la Commune de Saint-Adrien pour la fabrication et la livraison de repas par la cuisine centrale de Ploumagoar, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, sur les périodes scolaires, à compter de la rentrée prochaine pour les enfants de l'école maternelle.

Ce partenariat sera formalisé par une convention à venir entre la Commune de Ploumagoar et la Commune de Saint-Adrien ; sachant que le prix du repas livré serait facturé 3,70 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE la conclusion d'une convention entre la Commune de Ploumagoar et la Commune de Saint-Adrien pour la fabrication et la livraison de repas par la cuisine centrale de Ploumagoar, sur la base d'un prix de repas livré de 3,70 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre au point la convention à venir qui précisera notamment les obligations respectives des parties,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que d'éventuels avenants et plus généralement à faire le nécessaire.

Monsieur le Maire dit alors, pour information, avoir eu la même demande l'IME de Tréguier qui viendrait faire de l'internat sur le site de Kerprat. Il demande si la Commune serait en capacité de livrer 11 / 12 repas pour les internes le soir. On mettra cette demande à la réflexion, en liaison avec le responsable de la cuisine centrale.

📁 **Point sur les taux d'emprunt**

Madame l'Adjointe aux finances informe le Conseil Municipal, qu'à l'heure actuelle, les taux d'emprunts sont de l'ordre du 1,76 % et que la tendance est à la hausse. Compte-tenu des taux obtenus par la collectivité en début d'année, nous avons fait une économie de 371 000 €, si nous avons emprunté maintenant.

Monsieur le Maire dit alors que cela n'est pas neutre et, qu'aujourd'hui, les banques ne garantissent pas un prêt à taux fixe à 1,76 % et, qu'a priori, les taux vont monter encore.

Monsieur Batard demande alors la destination des fonds des emprunts.

Monsieur le Maire répond que l'emprunt de 1 million d'euros est fléché pour des rénovations énergétiques de bâtiments (cette année pour la salle des expositions et ensuite pour la toiture de la Croix-Prigent). L'autre emprunt servira au financement des travaux d'aménagement du cimetière et le reste des fonds pour d'autres projets.

Monsieur Batard dit alors que rien n'a été dépensé sur ce prêt-là et demande le délai pour le déblocage des fonds.

Monsieur le Maire répond de manière positive à la première interrogation et précise que les fonds ont été débloqués.

4.5 – Commission voirie – urbanisme du 23 juin 2022

Pour le compte-rendu de cette réunion de la commission, Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe en charge de la voirie et de l'urbanisme.

Madame l'Adjointe à la voirie et à l'urbanisme expose au Conseil Municipal que cette réunion avait pour objet la poursuite de travail engagé sur le projet de requalification de Cadolan, en commun avec le cabinet A'DAO. Sans entrer dans le détail, il a été présenté à la commission les différents échanges avec les différents concessionnaires de réseaux lors de la réunion du 09 juin. A l'heure actuelle, il serait envisagé trois tranches de travaux et une nouvelle réunion est prévue le 19 juillet, avec les concessionnaires, pour faire le point sur leurs propres travaux.

Monsieur Batard intervient et demande quand l'esquisse modifiée par la maîtrise d'œuvre (verdissement du projet demandé par les élus) sera-t-elle disponible ?

Monsieur le Maire dit avoir ce plan dans son bureau, qu'il est consultable, mais qu'il s'agit avant tout d'un plan de travail susceptible d'évoluer encore. J'ajoute que nous avons aussi rencontré des agents des services techniques pour un temps d'échange avec eux sur ce projet.

Madame l'Adjointe à la voirie et à l'urbanisme précise qu'ils ont noté une augmentation des espaces verts dans ce quartier, qui en est dépourvu actuellement. Une nouvelle mouture du projet sera donc présentée lors de la prochaine réunion, car le projet évolue et mûrit au fur et à mesure.

5 – INTERCOMMUNALITÉ

○ – Site de compostage autonome | convention d'entretien avec la Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite favoriser et promouvoir le compostage dans les établissements (scolaires, santé, professionnels, ...). Ploumagoar a souhaité s'engager dans cette démarche avec la mise en place d'un site de compostage pour le restaurant scolaire. Pour ce faire, il convient de passer une convention entre la Communauté d'Agglomération et la Ville.

Délibération n° 2022-087 | Site de compostage | convention avec la Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite favoriser et promouvoir le compostage, jusqu'ici développer sur l'habitat pavillonnaire, dans les établissements (scolaires, santé, professionnels, ...), leur donnant ainsi l'opportunité de gérer autrement leurs déchets organiques.

Il précise que la Ville de Ploumagoar a souhaité s'engager dans cette démarche par la mise en place d'un site de compostage autonome pour le restaurant scolaire, sur un espace attenant à la cour de l'école élémentaire du groupe scolaire Christian Le Verge.

Aussi, il est proposé la passation d'une convention de mise à disposition d'un site de compostage autonome en établissement entre la Communauté d'Agglomération et la Ville.

Monsieur le Maire invite la Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la passation d'une convention de mise à disposition d'un site de compostage autonome en établissement entre la Communauté d'Agglomération et la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la Ville, ainsi que toutes les pièces se rapportant à celle-ci et plus généralement à faire le nécessaire.

6 – ENVIRONNEMENT

○ – Consultation du public |

Projet de la société Saint-Michel Guingamp SAS (communes de Saint-Agathon et de Ploumagoar)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation du public de quatre semaines du lundi 18 juillet au mardi 16 août 2022 inclus est ouverte, en Mairies de Saint-Agathon et de Ploumagoar, sur la demande présentée par la société Saint-Michel Guingamp, relative à l'extension de son unité de production existante de 2670 m², située sur les Communes de Saint-Agathon et Ploumagoar. Je vous précise que la Ville de Ploumagoar est concernée par une toute petite zone et que l'objectif de la société est de réunir deux bâtiments existants. J'ajoute que la société souhaite également venir sur la bande de réserve en bordure de la R.N 12 pour y implanter des bassins de réserves incendie. Le public pourra donner son avis sur le projet dans le cadre de cette consultation du public.

Monsieur Batard dit profiter de cette occasion pour saluer les salariés de l'entreprise Armor Délices (départ de la production) et pense que l'extension de l'entreprise Saint-Michel permettra la création de nouveaux emplois et / ou la récupération des emplois précités appelés probablement à disparaître.

Monsieur le Maire précise que la société Saint-Michel exporte énormément, qu'elle recrute des salariés et qu'elle a donc besoin d'un outil adapté à sa production, ce qui améliorera également les conditions de travail des salariés. L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ce dossier et je vous propose d'émettre un avis favorable.

Monsieur Batard indique que, n'ayant pas pu prendre connaissance de ce dossier, il s'abstiendra donc sur celui-ci.

Aucune autre demande de prise de parole n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération n° 2022-088 | Projet de la société Saint-Michel Guingamp | avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par arrêté du 23 juin 2022, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a porté ouverture d'une consultation du public de quatre semaines du lundi 18 juillet au mardi 16 août 2022 inclus, en Mairies de Saint-Agathon et de Ploumagoar, sur la demande présentée par la société Saint-Michel Guingamp, relative à l'extension de son unité de production existante de 2670 m², située sur les Communes de Saint-Agathon et Ploumagoar.

Il précise que, dans le cadre de cette consultation, pendant toute sa durée, le public pourra consulter le dossier imprimé et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet auprès des Mairies de Saint-Agathon et de Ploumagoar aux jours et horaires d'ouverture au public.

Il précise également que, conformément à l'article 5 de cet arrêté, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce dossier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juin 2022 précité,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Majoritairement [se sont abstenus : M. Batard, Mme Le Goux (pouvoir à M. Batard)],

ÉMET un avis favorable sur la demande présentée par la société Saint-Michel Guingamp, sous réserve de la stricte application de la législation en vigueur.

7 – INFORMATIONS DIVERSES

7.1 – Questions diverses

● Terrain de Mme Ollivier

Monsieur Irand fait part des remarques de la part d'habitants dont les propriétés jouxtent ce terrain récemment acheté par la Commune . Aussi, ils demandent que les chardons, en limite de propriété, soient coupés.

Monsieur le Maire répond, qu'effectivement, la décision d'acquérir ce terrain a été prise. Depuis, la propriétaire est décédée et l'acte de vente n'avait pas encore été établi. Donc, cela risque de prendre un peu plus de temps que prévu. Ce champ est entretenu par un agriculteur de la Commune et c'est lui qui a fait le foin. Mais, à ce jour, la Commune n'est pas propriétaire de cette parcelle. Je pense que les héritiers ne reviendront pas sur l'engagement pris. Néanmoins, les riverains pourraient peut-être intervenir de leur côté.

● Travaux au complexe sportif

Monsieur Irand dit vouloir revenir sur les courriers adressés par rapport aux travaux du complexe sportif et savoir si des réponses ont été apportées aux personnes qui avaient fait remonter des remarques.

Monsieur le Maire répond qu'il a rencontré des riverains sur place en réponse à leurs demandes ou leurs interrogations.

● Terrain rue Louis Aragon

Monsieur Batard demande si le courrier, comme cela avait été évoqué en séance, a été transmis au propriétaire par rapport à son stockage de véhicules. De même, je souhaite savoir s'il a été pris contact à ce sujet avec la gendarmerie (section spécialisée).

Monsieur le Maire répond que, pour l'instant, cela n'a pas encore été fait, mais que cela le sera le plus tôt possible.

7.2 – Soutien au Centre Hospitalier de Guingamp

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le projet de motion de soutien au Centre hospitalier de Guingamp et demande s'il y a des remarques ou des questions quant au texte proposé.

Monsieur Batard intervient et dit inviter tout le monde à écouter les propos tenus par un représentant des urgentistes par rapport aux directives de l'État concernant les urgences médicales. Il décrit la réalité vraie de l'hôpital aujourd'hui. Si on ne se bat pas pour l'hôpital de Guingamp, le dispositif de santé sur notre secteur va s'appauvrir.

Aucune autre demande de prise de parole n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération n° 2022-089 | Soutien au Centre Hospitalier de Guingamp

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol s'est réuni le 23 juin 2022 pour évoquer le rapport relatif au devenir de l'hôpital de Guingamp :

Après consultation des professionnels de santé, du comité de pilotage réuni par l'agglomération (élus et défenseurs de l'hôpital), de la conférence des Maires, du Conseil citoyen et de l'Assemblée plénière des Conseils Municipaux du territoire,

Le Conseil d'agglomération de Guingamp- Paimpol :

- **Rejette** tout scénario qui conduirait à la fermeture de services au Centre hospitalier de Guingamp,
- **Souhaite** que se dessine enfin une trajectoire positive pour l'hôpital de Guingamp, fort du professionnalisme des personnels de santé, des besoins constatés des habitants et de l'engagement appuyé des élu.e.s du territoire,
- **Demande**, par conséquent, que cesse la communication négative, quelle qu'elle soit, autour du devenir du centre hospitalier de Guingamp,
- **Demande** que les mesures existantes soient appliquées à l'hôpital de Guingamp : financement, précarité, PASS, dispositif financier mis en place l'an dernier en direction des activités isolées...
- **Demande** au Ministère de la Santé d'engager un programme d'investissement ambitieux, à la mesure de l'impérieuse nécessité d'un hôpital sur le bassin de vie guingampais,
- **Soutient** toutes les mesures nationales visant à inverser une démographie médicale toujours plus dégradée,
- **Demande** au GHT et à la direction du Centre hospitalier de Guingamp de mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour maintenir et accompagner les professionnels de santé déjà présents, et permettre le recrutement de personnel médical et paramédical assurant la pérennité des services de soins,
- **Demande**, au regard de la fragilité particulière de sa population, le maintien de la permanence des soins de chirurgie et de l'ensemble des services dont la maternité, le service des urgences 24h/24 et du SMUR,
- **Demande** le développement de services tels que la chimiothérapie (centre de diagnostic et de traitement ambulatoire et le recrutement de professionnels de santé spécialisés et qualifiés) et l'installation d'une IRM fixe au Centre Hospitalier de Guingamp,
- **Demande** que l'ARS saisisse son ministère de tutelle pour des mesures gouvernementales qui doivent répondre aux besoins en termes de santé, en étoffant l'offre publique de santé sur l'ensemble de notre territoire,
- **Affirme** sa volonté de coopérer avec l'ARS Bretagne afin de construire en particulier une dynamique proactive bretonne pour le développement de la maternité labellisée « ami des bébés » et offrant l'accouchement dans l'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ÉMET un avis favorable à la délibération du Conseil communautaire,

ADOpte tous les termes de la délibération du Conseil communautaire.

7.3 – Acquisition d'un nouveau matériel pour les services techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le tractopelle des services techniques communaux et précise que ce matériel âgé n'est plus utilisable actuellement. Des devis ont été demandés pour un nouveau tractopelle ou une pelle à pneus. Le choix définitif n'est pas encore fait. Mais, compte-tenu des délais de livraison, je me propose de vous demander mandat pour le choix définitif du matériel, sachant que les crédits sont prévus au budget.

Délibération n° 2022-090 | Acquisition d'un nouveau matériel pour les services techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le tractopelle des services techniques communaux.

A cet effet, une consultation a été lancée auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour l'acquisition d'un nouveau tractopelle ou d'une pelle à pneus. En effet, le recours à la centrale d'achats, elle-même soumise à la législation des marchés publics pour toutes ses procédures, dispense ses clients de toute mise en concurrence et publicité préalables.

Des propositions ont été reçues concernant l'un ou l'autre des matériels, afin de faire le choix définitif d'achat.

Sachant que les délais de livraison annoncés sont d'environ 200 jours, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner mandat pour faire le choix définitif, sachant que des crédits pour cette acquisition sont prévus au budget communal de la présente année.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les crédits inscrits au budget communal de la présente année,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour le choix définitif d'achat de ce nouveau matériel,

AUTORISE Monsieur Maire à signer le devis correspondant, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et plus généralement de faire le nécessaire.

7.4 – Calendrier prévisionnel

- – le 10 juillet 2022 à 10 h 00 : Cérémonie du souvenir à Malaunay
- – le 14 juillet 2022 à 11 h 30 : Fête nationale
- – le 09 septembre 2022 : Conseil Municipal
- – le 14 octobre 2022 : Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose maintenant de traiter le point concernant le personnel communal à huis-clos.

Accord du Conseil Municipal.

Séance à huis-clos.

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 2022-091 | Personnel communal | tableau des effectifs | modification

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter une modification au tableau des effectifs de la Commune pour tenir compte des recrutements effectués, des départs (retraites, autres) dans les services communaux, à savoir :

❖ CRÉATION DE POSTE

GRADE	DATE D'EFFET	NOMBRE	OBSERVATIONS
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 2ème classe	01/08/2022	01	

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de procéder à la création d'un poste, comme exposé ci-avant,

DIT que la présente délibération modifie, en conséquence, celle en date du 04 mai 2007, déposée en Sous-Préfecture de Guingamp le 16 mai 2007, relative au tableau des effectifs de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance est levée à 21 h 10.

Le Maire,



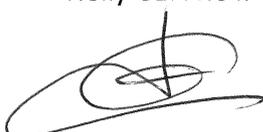
Yannick ECHEVEST.

Les secrétaires de séance,

Marie Françoise LE FOLL.



Nelly GEFFROY.



Arlette LE HOUERFF.

